

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la composition de la Chambre de Recours des maîtres de religion, des professeurs de religion et des inspecteurs de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements d'enseignement organisés par la Communauté française

A.Gt 12-12-2008

M.B. 10-02-2009

Ce texte est abrogé par l'AGCF du 30 novembre 2023

Modifications :

A.Gt 22-01-09 (M.B. 23-03-09 et 31-03-09)

A.Gt 20-02-09 (M.B. 31-03-09)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté royal du 25 octobre 1971 fixant le statut des maîtres de religion, des professeurs de religion et des inspecteurs de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements d'enseignement de la Communauté française, tel que modifié, notamment les articles 33 et suivants;

Sur la proposition du Ministre chargé de l'Enseignement obligatoire;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française en date du 12 décembre 2008,

Arrête :

Article 1^{er}. - M. GORET, Bernard, est désigné en qualité de Président de la Chambre de recours des maîtres de religion, des professeurs de religion et des inspecteurs de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements d'enseignement de la Communauté française.

Article 2. - M. ROTHSCHILD, Marc, est désigné en qualité de premier Président suppléant de ladite Chambre de recours.

Article 3. - Mme HANSE, Lise-Anne, est désignée en qualité de deuxième Président suppléant de ladite Chambre de recours.

Modifié par A.Gt 22-01-2009 ; A.Gt 20-02-2009

Article 4. - Sont désignés en qualité de membres effectifs ou en qualité de membres suppléants de ladite Chambre de recours, les membres du personnel des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française repris ci-après :

A. Membres désignés par le Ministre en accord avec les chefs de culte :

Membres effectifs :

Mme CUSTERS, Ginette

M. MOUSTARHIM, Saïd

M. LEFEVRE, Olivier

M. BENIZRI, Amran

Premiers membres suppléants :

Mme SFINIADAKIS, Anna

Mme SBAL, Malika

Mme LALOUX, Joëlle

M. BENIZRI, Salomon



Deuxièmes membres suppléants :

Mme JEANDRAIN, Hélène
M. TOURTITE, Ahmed
M. BABISTA, Alain
Mme BENAROCHEL, Marie

B. Membres désignés par les organisations syndicales :

Membres effectifs :
Mme GAILLARD, Françoise (CGSP)
M. HARRAK, Semati Mohamed (CGSP)
Mme Elena-Camelia POPESCU(CSC)
M. PAULISSEN, Richard (CSC)
M. DONTAINE, Michel (SLFP)

Premiers membres suppléants :

Mme BAVAY, Anne (CGSP)
Mme URBAIN, Annick (CGSP)
Mme LAUSBERG Marie(CSC)
Mme MISENGA BANYINGELA, Monique (CSC)
M. LELOUP, José (SLFP)

Deuxièmes membres suppléants :

Article 5. - Mme MARECHAL, Caroline, Attachée, est désignée en qualité de secrétaire de ladite Chambre de recours.

Article 6. - Mme ANDRE, Dominique, Attachée, est désignée en qualité de secrétaire suppléante de ladite Chambre de recours.

Article 7. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 12 décembre 2008.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre chargé de la Fonction publique,
M. DAERDEN

Le Ministre chargé de l'Enseignement obligatoire,
Ch. DUPONT